

MAIRIE DE
TRAUSSE-MINERVOIS



Commune de TRAUSSE-MINERVOIS

Avis de mise à disposition du public de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de TRAUSSE-MINERVOIS

Par délibération en date du 20 mars 2025, le conseil municipal a défini les modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de TRAUSSE-MINERVOIS.

Cette mise à disposition du dossier aura lieu du 23 juin 2025 au 23 juillet 2025, à la mairie de TRAUSSE-MINERVOIS aux jours et heures habituels d'ouverture.

Cette délibération est affichée et peut être consultée à la mairie de TRAUSSE-MINERVOIS pendant un mois à compter du 23 juin 2025.